



## Utilisation d'une photocopie de ma signature

Par Iq02, le 31/10/2008 à 20:48

Bonjour,

Associé de SARL, j'ai découvert que le gérant avait photocopie ma signature ,puis imprimé un rapport d'Assemblée Générale dessus, et signé avec sa concubine, et qu'il l'avait envoyé en Recommandé au Greffe du Tribunal de Commerce. Cela lui a permis de s'octroyer une "prime" sans que je le sache !

Que risque-t'il concrètement ? Par ailleurs, je suis co-gérant minoritaire avec lui dans une 2° entreprise. N'ayant (bien entendu) plus confiance en lui et ne voulant plus entendre parler de cette 2° entreprise (!), son éventuelle condamnation entrainera-t'elle la cloture des 2 entreprises ?